





Edito

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

Durant le mandat écoulé, les élus et les personnels se sont attachés à maintenir, développer les services et prestations au profit de la population et du territoire. Vous pourrez découvrir, ou redécouvrir, au fil de ce support les domaines dans lesquels le SMETOM-GEEODE s'est investi au quotidien.

Mais l'évènement majeur pour notre collectivité reste bien évidemment la restructuration des déchetteries, deux sont réalisées, une est en cours de réalisation et pour la quatrième les études vont être lancées dans les prochains mois.

Je tiens particulièrement à remercier les élus qui m'ont accompagné durant toutes ces années, mais également les personnels qui au quotidien se sont impliqués avec professionnalisme dans les missions qui leur étaient confiées.

Je voudrais donc par ces dernières lignes vous redire mon attachement à ce territoire, à sa population que j'ai eu plaisir à représenter. Mon mandat se termine dans un contexte très difficile, ces dernières semaines furent éprouvantes pour tous, nous avons dû faire face à une pandémie qui a bousculé nos habitudes et nous a obligé à revoir notre mode de vie. Le SMETOM-GEEODE s'est organisé pour maintenir son activité en respectant les règles imposées par le gouvernement.

Je souhaite également remercier la Société OURRY, notre prestataire de collecte et en particulier l'ensemble de son personnel pour le travail remarquable effectué dans des conditions particulières de fonctionnement, dans l'intérêt de toutes nos populations.

Dans la continuité de notre action pour l'avenir de notre territoire, je suis confiant de la suite qui sera donnée à nos projets. Je fais confiance à mon successeur pour poursuivre le travail dans la ligne engagée par le SMETOM-GEEODE.

A Toutes et tous, encore MERCI.

Directeur de la publication : Ghislain Bray

Comité de lecture: Mme Bourcier, M. Delannoy.

Conception / Réalisation : Service Communication du

SMETOM-GEEODE

Crédits photos : SMETOM-GEEODE ET AUTRES

Nombre de tirages: 30 536 exemplaires

ISSN : 2646-3911

COVID -19 RÉOUVERTURE DES SERVICES.

Le SMETOM-GEEODE a réouvert les 10 déchetteries de son territoire ainsi que la plateforme de Vulaines les Provins, dès le 12 mai, sous certaines conditions.

Afin d'assurer la protection du personnel et des usagers, une nouvelle organisation a été décidée. Celle-ci durera jusqu'à l'annonce du gouvernement des levées de mesures de restrictions pour l'ensemble du territoire.

- Les déchetteries sont ouvertes au public du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- La plateforme des déchets verts de Vulaines les Provins est ouverte du jeudi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Nous vous rappelons les conditions d'accès sur ces sites :

- Présentation de la carte d'accès.
 - Port du masque obligatoire
 - 1 passage par jour, par véhicule et par déchetterie.
 - Seulement 3 véhicules autorisés en même temps sur la déchetterie.
 - L'agent ne pourra pas vous aider au déchargement.
 - Gagner du temps en organisant le chargement par type de déchets.
 - Pas de prêt de matériel (pelle, balai...).
-
- Les services administratifs vous accueillent du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, ils sont fermés le samedi matin.
 - L'activité du broyage à domicile a repris, les usagers ayant fait leurs demandes sont contactés directement par nos services.

Pour toutes informations n'hésitez pas contactez-nous :

Par téléphone **01 64 00 26 45** ou par mail **contact@smetom-geeode.fr**

LA COLLECTE SE MET AU VERT

Le SMETOM-GEEODE fait rouler la flotte des camions de collecte des ordures ménagères et emballages avec un contenant 100 % VÉGÉTALE, 100 % FRANÇAIS.

Ce carburant produit à partir de colza est autorisé depuis le 29 MARS 2018.
Il s'inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte du plan climat.

Cette énergie propre qui protège l'environnement « 60 % des émissions de CO2 en moins » est produite en France, sur deux sites dont un au MERIOT dans L'AUBE.

Le SMETOM-GEEODE SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRATEMENT est le 1er en ÎLE DE FRANCE, à rouler avec une énergie propre et renouvelable.

Notre objectif est d'être acteur pour préserver et protéger notre planète



Cuve de 50 000 Litres
de carburant végétale.



INFORMATION SUR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

La prestation de collecte des ordures ménagères et des emballages est réalisée par un prestataire (OURRY) dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

La collecte est assurée toute l'année y compris les jours fériés à l'exception du 25 décembre, 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

Pour ces 3 journées, un rattrapage est anticipé.

Les déchets doivent être présentés uniquement dans les bacs en fonction de leurs catégories. Il est essentiel que les administrés respectent les conditions de stationnement des véhicules et maintiennent l'ensemble de leurs propriétés qui donnent sur la voie publique (arbres, haies...) afin de ne pas empêcher la collecte.

En cas d'impossibilité de circuler dans une rue, c'est l'ensemble des foyers de cette rue qui ne sera pas collecté.

Les camions de collecte n'ont pas d'autorisation pour circuler sur des voies privées ou rentrer dans des cours privées. Les bacs doivent être déposés uniquement sur la voie publique sauf accord écrit (convention entre les parties) du SMETOM-GEEODE.

Si un problème lié à un événement technique (panne de camion...) ou météorologique se produit, un rattrapage est organisé : les usagers concernés sont invités à prendre contact avec le SMETOM-GEEODE au 01 64 00 26 45

BON À SAVOIR !

Les bacs sont distribués gratuitement par le SMETOM-GEEODE sur demande soit par téléphone ou directement sur le site internet. Le SMETOM-GEEODE n'a aucune obligation de collecter des bacs qui ne font pas partis de son parc.

Il est demandé aux habitants de présenter leurs déchets :

- En sacs fermés dans le bac à couvercle bordeaux.
- En vrac dans le bac à couvercle jaune.



ENSEMBLE AUTOUR DES DÉCHETS

Quels sont les bons gestes de tri ?

Vous avez parfois des doutes au moment de trier. Pas de panique ! Voici 3 Tri-flexes simples à appliquer !

- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider !

Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve (sauce tomate...), bocaux (terrines, confitures...). Les emballages sales ne gênent pas le processus de recyclage ; si vous les lavez, vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.

- Inutile d'enlever le bouchon sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi.

Et de manière générale, les petits éléments d'emballages peuvent être triés avec leur emballage principal car ils ne gênent pas le processus de recyclage.

Exemples : les agrafes et le scotch sur le papier cadeau, les spirales en métal sur les cahiers ou les fenêtres en plastique sur les enveloppes.

- Ne pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique. Les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux qui s'effectue dans les centres de tri.

Nos ambassadeurs de tri participent à des missions auprès du jeune public en se déplaçant dans les écoles ou dans les centres de loisirs pour animer des ateliers.

Un projet présentant les différents thèmes proposés est adressé à tous les établissements scolaires.

Nos animateurs participent également à des forums sur demande des communes, ils peuvent également faire des animations pour nos aînés.

Nos animations sont gratuites alors, n'hésitez pas contactez-nous :

Par téléphone **01 64 00 26 45** ou par mail **contact@smetom-geeode.fr**

COMPOSTER C'EST 100 % NATUREL

Réduire vos déchets, vous y pensez,
alors compostez



C'EST QUOI LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un procédé de transformation biologique des matières organiques, en présence d'eau et d'oxygène.

Une fermentation s'opère : des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost : produit stabilisé, hygiénique et riche en humus, fort utile au jardin.

A QUOI CA SERT ?

Le compostage : bénéfique pour l'environnement, bénéfique pour tous.

Un procédé naturel pour valoriser vos déchets organiques.

Le compostage est une méthode de recyclage des déchets organiques entièrement naturelle.

Vos déchets deviennent du compost : un humus riche en apports que vous pourrez ensuite utiliser pour jardiner

Le SMETOM-GEEODE vous propose deux moyens pour obtenir des composteurs :

- L'acheter
- L'obtenir gratuitement avec l'opération 1 000 composteurs « sous conditions »

Pour en savoir plus téléphoner au **01 64 00 26 45** ou par mail **contact@smetom-geeode.fr**

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Ce service est proposé à tous les usagers de notre territoire du 1^{er} mars jusqu'à fin novembre.

Le broyage des végétaux permet la diminution des vos déplacements en déchetterie, il réduit la consommation de carburant et en conséquence les émissions de gaz à effet de serre.

De plus il permet à nos agents de sensibiliser les habitants aux bénéfices du broyage pour les jardins.

Les usagers sont informés sur l'utilisation du broyat en compost ou paillage.

Le broyage des végétaux permettra de limiter l'utilisation d'herbicide, l'apport d'engrais et l'arrosage des jardins.

Cette technique est intéressante sur le plan écologique et économique.

Ce service à domicile est gratuit.

Vous souhaitez une intervention, vous avez des questions sur ce service.



Téléphonez-nous au **01 64 00 26 45**
Envoyez-nous un mail au **contact@smetom-geeode.fr**

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

J'aime mon quartier, j'aime ma ville, j'aime mon village j'aime mon environnement.
Alors je dis stop aux dépôts sauvages.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage de déchets... ?

Ces dépôts, que nous croisons souvent dans la « nature » et souvent sur la voie publique, sont de toutes natures.

Ils sont largement représentés par des matériaux de démolition ou des encombrants. On rencontre aussi des sacs d'ordures ménagères, de vêtements ou des pneus.

Quelques fois ce sont des produits toxiques qui sont observés : batteries de camion ou de voiture, peinture et autres enduits, huiles et de plus en plus, des tôles fibrociments.

Ces dernières contenant de l'amiante sont difficile à recycler et à stocker mais sont acceptées en déchetterie.

Enfin, comble du dépôt sauvage : des sacs plastiques remplis de déchets verts...

En pleine nature !!!

Doit-on accepter qu'une minorité de personnes considère que le civisme et le respect des autres ne les concerne pas ?

En effet, les dépôts sauvages relèvent d'une incivilité, un manque de considération pour les autres concitoyens.

Chaque usager utilise son véhicule pour se rendre aux magasins, pourquoi ce même usager ne peut-il pas concevoir d'utiliser son véhicule pour se rendre en déchetterie ?

En ce qui concerne les déchets de matériaux, les entreprises facturent à leur clients la mise en dépôt des matériaux, pourquoi, retrouve-t-on des déchets de ce type ?

Soyez vigilant et demander aux entreprises qui effectuent des travaux à votre domicile de vous préciser où ils vont déposer les déchets.

Vous êtes en droit de contrôler.

Sachez que vous êtes responsable en cas de dépôt sauvage, si un document fait apparaître votre adresse, c'est à vous que l'on demandera des comptes.

Il est important de rappeler que ces comportements induisent des dépenses supplémentaires.

Le ramassage de ces déchets hétérogènes étant beaucoup plus coûteux en comparaison d'une collecte classique.

Avant d'enlever un dépôt sauvage, plusieurs étapes sont nécessaires : constater et identifier le type de déchets, le volume du dépôt, le terrain, l'accès...

Ce travail doit être fait en collaboration avec les mairies, le département, ONF et éventuellement des particuliers.

Cela prend du temps, cela à un coût et cela est répréhensible.



Pour rappel réglementaire, selon l'article R632-1 du Code Pénal : « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »

Nous vous rappelons que chacun doit être responsable, la société ne peut pas et ne doit pas toujours pallier aux incivilités de quelques-uns.

C'est pourquoi agissons ensemble pour un environnement plus propre ainsi nous pourrions dire : j'aime mon quartier, j'aime ma ville, j'aime mon village, j'aime mon environnement.

ÉVOLUTION DE LA CARTE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Dans un souci constant d'améliorer les services proposés aux administrés, et afin de mieux appréhender les flux dans les déchetteries, le SMETOM-GEEODE a décidé depuis le début de l'année 2020 d'équiper ses agents d'un lecteur de carte.

Le SMETOM-GEEODE modernise la gestion de ses déchetteries par un contrôle d'accès informatisé visant à :

- Réserver l'accès aux habitants du territoire.
- Accompagner davantage les usagers dans leurs gestes de tri.
- Améliorer la qualité du service.

Pour les particuliers et les entreprises, aucun changement pour obtenir votre nouvelle carte. Pour rappel, vous devez :

- 1) Vous rendre à la déchetterie, en échange de votre ancienne carte.
- 2) Au siège du SMETOM-GEEODE pour toute nouvelle demande.
RD 619 77370 NANGIS **01 64 00 26 45**



DEMARRAGE DES TRAVAUX A PROVINS

Les travaux de démolition de la déchetterie actuelle, la remise en état du terrain et le lancement de la construction de la nouvelle déchetterie imposent la fermeture du site de PROVINS à partir du lundi 14 septembre 2020.

Pendant les travaux, et afin d'assurer notre mission de service public, nous vous invitons à utiliser les déchetteries de GOUAIX et de VILLIERS SAINT GEORGES qui seront ouvertes du mardi au samedi de 9h-12h et de 14h-17h. « Voir page 3 »

TROP DE DÉCHETS VERTS « LA SOLUTION »

Dans le cadre d'un apport important de déchets verts trop important :

Un seul endroit VULAINES LES PROVINS le déchargement au sol est autorisé, vous pouvez y faire des dépôts sans restriction de tonnages.

Munissez-vous de votre carte d'accès un agent vous accueille, le jeudi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez également contacter le SMETOM-GEEODE si vous souhaitez venir déposer les déchets verts en dehors de ces journées.

LE BROyage DU PAPIERS, VOUS CONNAISSEZ ?

Vous avez trop de papiers dans vos placards, vous souhaitez vous en débarrasser le SMETOM-GEEODE à la solution pratique, rapide.

Nous vous proposons un service de broyage papiers dédié à la valorisation des papiers. Ne jetez plus vos papiers à la poubelle, venez nous voir, nous nous ferons un plaisir de vous recevoir.

Ce service est gratuit, il est proposé à toutes les collectivités, les usagers, les administrations et les entreprises de notre territoire.

La loi sur la transition énergétique prévoit l'obligation de tri à la source des papiers de bureau.

Vous souhaitez un rendez-vous, vous avez des questions sur ce service téléphonez-nous au **01 64 00 26 45** ou envoyez-nous un mail au **contact@smetom-geeode.fr**



LES MESSAGES DE REMERCIEMENTS ET D'ENCOURAGEMENT DES USAGERS AUX ÉQUIPES DE RAMASSAGE

Ces professions indispensables pour notre quotidien ont été en première ligne depuis le début de l'épidémie de Coronavirus. Ils ont continué leur travail malgré la pandémie.

Une mission de service public saluée par les usagers des communes du SMETOM-GEEODE à travers des messages.

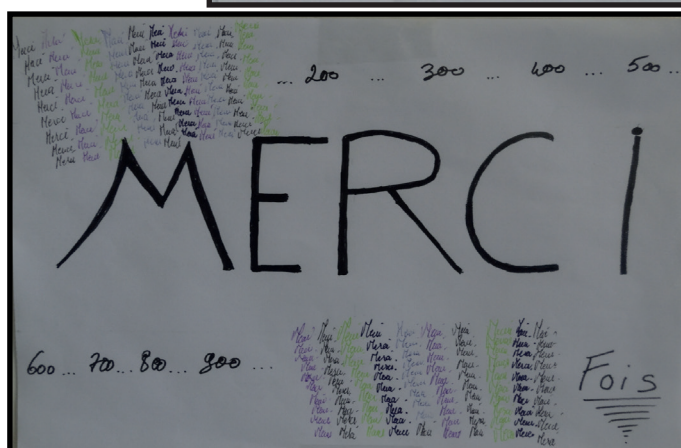
À l'occasion de leurs tournées, ils ont trouvé de nombreux messages d'encouragement.

Un simple merci, des textes ou des dessins d'enfants écrits sur des feuilles de papier scotchées sur les poubelles.

Des attentions qui ont montré de la considération à leur travail et qui ont renforcé le moral des chauffeurs et des ripeurs.

Ces gestes ont redonné de la considération à leur travail.

Le SMETOM-GEEODE vous remercie de votre soutien.



REMERCIEMENTS

Le SMETOM-GEEODE remercie les communes et les associations pour leurs dons d'équipements.

- Jules de la compagnie Equestrio productrice de spectacle médiévaux de Provins **pour la fourniture d'une trentaine de visières.**
- L'atelier "belle chose couture" de Mormant **pour la fourniture de 100 masques lavables.**
- La commune de Provins **pour la fourniture de masques.**
- La commune de Nangis **pour la fourniture de visières.**

Z.I. R.D. 619
77370 NANGIS
01 64 00 26 45
www.smetom-geeode.fr

